

Communiqué

Pour diffusion le 15 septembre à 14 h

La région de la Chaudière-Appalaches atteint le palier de couleur jaune

Chaudière-Appalaches, le 15 septembre 2020 - Alors qu'il a été annoncé aujourd'hui que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches se trouve maintenant au palier de couleur jaune du système d'alertes régionales et d'intervention graduelle, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches tient à préciser à la population ce que cela signifie et quelles mesures seront conséquemment mises en place afin de ralentir la transmission du virus.

Rappelons que le palier 2 – Préalerte (jaune) s'impose lorsque la transmission commence à s'accroître. Les mesures de base sont alors renforcées et davantage d'actions sont déployées pour promouvoir et encourager leur respect. Les paliers d'alerte sont établis suivant les recommandations des autorités de santé publique, qui font une analyse régulière de la situation en tenant compte de la situation épidémiologique, du contrôle de la transmission et de la capacité du système de soins. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, cette décision s'explique par un nombre de cas plus élevé que la normale et des éclosions plus importantes, notamment dans des résidences pour personnes âgées.

Pour la population et les entreprises de la région, l'atteinte du palier de couleur jaune correspond à la mise en place des mesures suivantes :

- Augmenter les inspections dans les milieux de vie pour aînés et personnes vulnérables;
- Maintenir, pour les proches aidants, l'accès sécuritaire aux milieux de vie de leur proche qui réside en CHSLD, résidences privées pour aînés (RPA), ressources intermédiaires, ressources de type familial :
 - Effectuer un triage des visiteurs afin de s'assurer qu'aucun ne présente de symptômes d'infection respiratoire. Aucun visiteur symptomatique n'est admis dans les milieux de vie;
 - Les visiteurs doivent porter un masque de procédure en tout temps pendant la visite.
- Augmenter la surveillance des milieux de travail par des inspections pour vérifier le respect des mesures et pour apporter des correctifs au besoin. Le recours accru au télétravail, lorsque possible, est encouragé;
- Maintenir une capacité de prélèvements dans l'ensemble de la région et ajouter des cliniques au besoin, telle une clinique de dépistage dans le secteur de Lévis;
- Rappeler l'importance de respecter les mesures de la santé publique dans la communauté, dans les milieux de vie et dans les entreprises.

Citation

« Protéger nos personnes vulnérables en CHSLD, RPA ou autres milieux de vie, c'est notre priorité. Il faut rester vigilant, la solution est simple, nous devons tous respecter les mesures de la santé publique », a souligné la directrice de santé publique au CISSS de Chaudière-Appalaches, D^{re} Liliana Romero.

Lien connexe

Pour plus d'information : [Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle](#)

-30-

Le Service des communications et des relations publiques

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

975, rue de la Concorde, Lévis (Québec) G6W 8A7

Téléphone : 418 386-3553

www.cisssca.com

12cisss-ca_communication@ssss.gouv.qc.ca

